

## Fonctionnement de la demi-pension

La demi-pension est un service facultatif proposé aux élèves et aux personnels de l'établissement. Elle est ouverte du lundi au vendredi, tous les jours ouvrables de l'année scolaire de 11h35 à 13h.

**Deux conditions doivent être réunies pour pouvoir manger à la restauration scolaire :**

- 1) avoir un compte chargé au minimum de la valeur d'un repas,
- 2) avoir réservé son repas.
- 3/ avoir son badge. (Remis à la rentrée ou celui de l'année précédente)

### Inscription :

1/ Fournir **OBLIGATOIREMENT** l'attestation de paiement CAF de moins de 3 mois sur laquelle figurent les noms des membres de la famille et le quotient familial. Quotient Familial

Si votre famille n'est pas allocataire de la CAF, vous devez utiliser la **calculatrice de quotient familial de la Région Île-de-France** disponible en ligne pour obtenir « l'attestation » <https://www.iledefrance.fr/calculatrice-quotient-familial>

2/ Avance de crédit **avec un chèque de 40 euros (conseillé)**, à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Ampère 91, **qui ne sera encaissé qu'à la rentrée scolaire.**

### Tarif :

La tarification sociale basée sur les ressources des familles est mise en œuvre par le Conseil Régional d'Île-de-France **Tarification au quotient familial** selon une grille tarifaire de 10 tranches :

tranche	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Q.F	< 183 €	< 353 €	< 518 €	< 689 €	< 874 €	< 1 078 €	< 1 333 €	< 1 689 €	< 2 388 €	> 2 388
tarif	0.50 €	1.77 €	1.98 €	2.19 €	2.40 €	2.61 €	2.81 €	3.37 €	3.93 €	4.49 €

La présentation de **l'attestation de paiement CAF où figure l'enfant est obligatoire lors de l'inscription**. Sans ce document, le repas est facturé au tarif maximum (**4,49 euros**)

### Comment recharger son compte ?

#### ❖ Par carte bancaire

L'espace famille est disponible à partir du lien suivant :

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00412>

ou par l'intermédiaire de l'application « Alise » disponible sur l'ENT (via "mes applis") ou le QR Code

#### ❖ en espèces en créditant son compte au Secrétariat d'Intendance.

❖ **par chèque** à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée AMPERE 91 à envoyer ou déposer au Secrétariat d'Intendance. Encaissement immédiat (Indiquer nom prénom et classe de l'élève au dos du chèque)



### Comment réserver son repas ?

Une borne est installée dans le hall.

Elle permet de réserver ou d'annuler ses repas.

Sur votre smartphone et/ ou ordinateur :

Via l'espace famille à partir du lien suivant :

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00412> ou le QR Code

- ou par l'intermédiaire de l'application « Alise » disponible sur l'ENT (via "mes applis")



**Identifiant et mot de passe :** Les élèves réinscrits gardent leur identifiant et mot de passe.

**Pour les nouveaux inscrits :** L'identifiant et le mot de passe seront envoyés aux familles (documents remis aux élèves à la rentrée)



**La réservation ou l'annulation d'un repas est possible jusqu'à la veille minuit.  
Tout repas réservé et non annulé dans les délais sera considéré comme consommé  
et sera débité du compte.**

La réservation est possible jusqu'à 1 mois. Il est conseillé de réserver à l'avance.  
Le menu prévisionnel est consultable sur l'ENT via « mes Applis »

